
EAUX MINÉRALES ET THERMALISME À L'ACADÉMIE DE MÉDECINE*

Jérôme VAN WIJLAND**

Que faire de la littérature thermale ? Pour qui connaît l'histoire et le rôle de l'Académie de médecine, la question prend tout son sens. On peut en effet affirmer que l'histoire du thermalisme en France est liée de manière indissociable à l'histoire de l'Académie et à celle d'une des institutions qui l'ont précédée, à savoir la Société royale de médecine. Il convient donc d'en retracer l'histoire mais surtout d'insister sur les missions confiées à l'Académie et relatives à la médecine thermale¹. Par la connaissance de cette histoire, le chercheur sera à même d'appréhender et d'exploiter avec profit les fonds conservés à la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine, collections imprimées comme fonds d'archives.

De la Commission pour l'examen des remèdes particuliers à la Société royale de médecine

Les premières réglementations relatives aux eaux minérales avaient été prises en 1603, sous le règne d'Henri IV, instituant notamment la fonction de surintendant chargé de la surveillance des "eaux, bains et fontaines minérales du royaume", fonction échéant au premier médecin du roi. Mais c'est peu après la mort de l'un d'entre eux, Jean-Baptiste Sénac, que la surveillance médicale des eaux s'insère dans le cadre plus formalisé de la Société royale de médecine.

Celle-ci est née de l'agrégation de plusieurs commissions d'enquête. La plus célèbre d'entre elles est la "Commission [relative] aux maladies épidémiques et épizootiques", instituée par le roi en 1776, avec Lassone comme directeur et Vicq d'Azyr comme "commissaire général des épidémies et correspondant principal avec les praticiens de province". Une autre enquête, consacrée à "l'état des bains, sources ou fontaines d'eaux

¹ La meilleure synthèse à ce jour sur les rapports de l'Académie de médecine avec le thermalisme est le chapitre « 6. Water Cures and Science: The Academy and Mineral Waters » (p. 137-158) de l'ouvrage de George Weisz, *The Medical Mandarins: the French Academy of Medicine in the nineteenth and early twentieth centuries*. New York ; Oxford : Oxford university press, 1995.

* Cette contribution a été rédigée à l'invitation de Thierry Lefebvre et de Jean-François Vincent, qu'ils en soient remerciés.

** Conservateur d'État des bibliothèques, directeur de la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine. 16, rue Bonaparte 75272 Paris Cedex 06 <http://bibliotheque.academie-medecine.fr>
Courriel : jerome.van-wijland@academie-medecine.fr

minérales”, a été diligentée en 1772. Elle explique en partie la création la même année d’une Commission royale de médecine pour l’examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales. Si la déclaration porte principalement sur les remèdes particuliers, les derniers articles (XIX-XXIV) sont dévolus à la réglementation des eaux.

La déclaration attribue en effet la Surintendance et l’inspection générale des eaux minérales au bureau de la Commission, à charge pour elle de désigner les personnes aptes à la distribution des eaux, sans intervenir en revanche dans les questions de propriété des eaux ou des établissements de bains. Sa mission est la lutte contre les fraudes et les falsifications des eaux, et la lutte contre la dérégulation tarifaire. Pour y parvenir, elle doit tenir ou faire tenir, dans chaque ville, des registres sur la quantité d’eau transitant par telle ou telle ville, sur les modes de transport et d’embouteillage, sur le contrôle chimique des eaux, et des registres concernant la vente des eaux minérales.

La Commission nomme également les médecins et chirurgiens pour l’inspection et le soin des sources, fontaines et dépôts des eaux. Enfin, trois commissaires du bureau de la Commission prennent le titre d’inspecteurs généraux des eaux minérales, et sont chargés des recherches sur les eaux existantes, de la découverte de nouvelles eaux, de l’analyse de leurs propriétés, de la publication de rapports.

En 1778, la commission disparaît au profit de la Société royale de médecine, créée par Lettres patentes : “Par suite des vues qui nous engagent à favoriser cette Société, (...) il nous semble naturel de lui attribuer l’examen des Remèdes prétendus spécifiques, et autres, (...) pour la vérification desquels notre très-honoré Seigneur et Aïeul avait déjà cru nécessaire d’établir une Commission particulière en 1772. (...) Les Eaux minérales et médicinales qui sont en grand nombre dans notre royaume, nous ayant paru former encore un objet qu’il était intéressant de soumettre aux observations de la même Société, nous nous sommes fait rendre compte des Règlements intervenus à cet égard.”

Les articles IX à XIV fixent les attributions de la Société : “tous les faits de médecine théorique et pratique, et essentiellement de tout ce qui peut avoir rapport aux maladies épidémiques”, les remèdes nouveaux et les brevets. Plus particulièrement l’article XII attribue à la nouvelle Société les missions, auparavant confiées à la Commission, de contrôle des eaux minérales et de leur distribution. L’importance de cette dernière mission est également d’ordre pécuniaire, puisque la Société reçoit 40 000 livres de rente prélevées sur les revenus des eaux minérales. La Société royale de médecine se munit aussi des outils propres aux académies : une publication, intitulée *Histoires et mémoires de la Société royale de médecine*, dont dix volumes paraissent entre 1779 et l’an VI. Enfin elle suscite différents projets, parmi lesquels il convient de citer le catalogue des ouvrages parus sur les eaux minérales, rédigé par Carrère et paru en 1785, après maintes péripéties³.

² Ils figurent dans la bibliothèque numérique Medic@ de la BIU Santé.

³ Anne Boyer, « Un outil bibliographique méconnu : le « Catalogue des eaux minérales du royaume de France... » de Carrère (1785) », *La Presse thermale et climatique*, 140, 2003, p. 175-180.

Les archives de la Société royale de médecine sont aujourd’hui particulièrement instructives sur la question des eaux minérales⁴. Un premier ensemble contient tout ce qui concerne l’administration des eaux minérales, la nomination des inspecteurs et des responsables de bureaux de vente des eaux, les mémoires des inspecteurs, les études réalisées par des médecins, les notes et la correspondance diverse (SRM 88-95 - Eaux minérales, 14 cartons). Un deuxième ensemble contient les papiers de la Commission pour l’examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales, de 1772 à 1778 (SRM 111-113 et SRM 115A, 5 cartons).

L’Académie de médecine et sa commission⁵

La Société royale de médecine est dissoute par la Convention nationale en août 1793. L’Académie de médecine est créée, sous l’impulsion du baron Portal, par Louis XVIII. L’ordonnance qui en porte création est promulguée le 20 décembre 1820. Le premier article crée l’Académie et le deuxième en précise les missions. On y remarque tout particulièrement les eaux minérales, naturelles ou factices, qui s’inscrivent dans le cadre des missions de l’Académie, celle-ci devant répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui concerne la santé publique. Sur la question de la responsabilité des eaux minérales, l’Académie se substitue ainsi à la Commission des Eaux Minérales créée en 1819 au sein de la Faculté de médecine de Paris. L’héritage de la Société royale de médecine figure lui aussi au premier plan, puisque le même article précise que c’est à l’Académie d’en conserver les archives et d’en continuer les travaux.

Cette mission relative aux eaux minérales se concrétise par la création d’une commission *ad hoc*, dite Commission permanente des eaux minérales qui analyse l’état des eaux minérales en France puis, au fur et à mesure de l’expansion impérialiste de la France, dans les colonies. Avant même d’être discutée en séance, toute question relative aux eaux minérales doit être soumise à l’examen de cette commission.

Demandes d’autorisation d’exploitation

Son rôle est aussi d’examiner les demandes d’autorisation d’exploitation des eaux et des sources thermales. Tous les aspects, techniques, biologiques, chimiques, thérapeutiques, y sont examinés : captage, transfert, minéralisation, propriétés chimiques et physiques, etc. Pour y parvenir, la commission s’appuie sur les analyses et l’expertise du laboratoire des travaux chimiques de l’Académie, qui fait procéder aux analyses. Au cours de son premier siècle d’existence, l’Académie fait ainsi procéder à environ 1200 analyses de sources françaises ou étrangères, soit une moyenne de 12 analyses annuelles.

L’intérêt récent pour les eaux minérales semble battu en brèche au sein de l’Académie, puisqu’on ne dénombre sur les trois dernières années qu’un seul rapport relatif aux eaux

⁴ L’inventaire de ce fonds d’archives a été réalisé par Marie-Antoinette Fleury, son encodage informatique par Florence Clavaud.

⁵ G. Meillère, « Un siècle d’hydrologie à l’Académie », in *Académie nationale de médecine (France), Centenaire de l’Académie de médecine, 1820-1920*. Paris : Masson & cie, 1921, p. 221-237.

minérales. Cependant, le rôle prescripteur de l'Académie – et de sa Commission du thermalisme et des eaux minérales – se maintient lorsqu'on examine les statistiques sur des périodes un peu plus longues. Ainsi, de 2000 à 2013 inclus, c'est-à-dire sur 14 ans, l'Académie a produit 233 rapports, dont 64 touchent aux eaux minérales. La plupart concernent des demandes d'autorisation d'exploitation de telle ou telle source⁶. Cela représente plus du quart des rapports présentés par l'Académie de médecine.

Rapports au gouvernement

Outre les demandes d'autorisation, l'Académie est chargée de rédiger des rapports au gouvernement sur le service des eaux minérales. Ces rapports annuels, adressés tantôt au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, tantôt au ministre de l'Intérieur, paraissent dans l'un des deux organes de publication de l'Académie, les *Mémoires de l'Académie royale de médecine*, périodique qui naît en 1828 et meurt en 1911 avec son 42^e volume, en ayant connu un rythme de parution intermittent. De 1838 à 1911, 56 rapports sont publiés, couvrant la période 1834-1910 avec quelques périodes lacunaires, principalement pendant la Monarchie de Juillet et la Seconde République (1834-1836 ; 1847-1848 ; 1853-1889 ; 1891-1910). Ces rapports portent des signatures célèbres, comme celles d'Ambroise Tardieu, d'Apollinaire Bouchardat, d'Albert Robin ou encore d'Alphonse Laveran. La taille des rapports varie également très fortement, pouvant aller de 6 pages à 70 pages⁷.

Recherche

L'Académie entretient également toute une activité de recherche consacrée à la médecine thermale, en son sein ou en ouvrant les débats et discussions aux savants extérieurs, dont le *Bulletin de l'Académie de médecine* témoigne. Parallèlement aux *Mémoires*, un *Bulletin de l'Académie de médecine* a en effet vu le jour en 1836. Il a pour objectif de contenir des textes courts, travaux ou extraits de travaux, les comptes rendus des débats, la correspondance. Il devient rapidement l'organe le plus représentatif de la vie académique et de ses préoccupations scientifiques⁸. Une étude complète reste à mener, mais un simple aperçu aux tables des matières révèle que les eaux minérales constituent une préoccupation de premier plan au sein de l'Académie. Le dépouillement scrupuleux du *Bulletin* pourrait être doublé d'une lecture des registres des procès-verbaux des séances générales de l'Académie.

⁶ Par exemple, Claude Boudène, « Sur une demande d'autorisation d'exploiter, en tant qu'eau minérale naturelle, à l'émergence, après transport à distance et après mélange sous le nom de Mélange Renouveau, l'eau des captages Charles, Sans Souci, Giraudon et Say, situés sur la commune de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) », *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, vol. 185 n° 8 (novembre 2001), p. 1601-1603 (séance du 27 novembre 2001).

⁷ L'index de ces Mémoires a été publié en ligne en 2009, et la collection intégralement numérisée par la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine dans le cadre du partenariat qu'elle entretient avec la bibliothèque numérique Gallica de la BnF.

⁸ Là encore, les *Bulletins* ont aussi été intégralement numérisés pour les années 1836-2000 inclus par la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine dans le cadre du partenariat qu'elle entretient avec la bibliothèque numérique Gallica de la BnF.

Prix et médailles

L'émulation passait par l'attribution de prix et de médailles. Chaque année en effet, l'Académie décernait, sur sa proposition mais au nom du ministre ayant en charge les eaux minérales – Intérieur ou Agriculture et commerce –, une série de médailles, d'or, d'argent, de bronze ou de vermeil, aux médecins inspecteurs ou consultants aux eaux minérales.

Pour l'année 1880 par exemple, des médailles d'argent sont accordées aux docteurs “Allaire, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), pour ses études suivies sur les variations qu'éprouvent ces eaux”, “Bourgarel, médecin-inspecteur des eaux de Pierrefonds (Oise), pour ses études sur le traitement de la tuberculose par les eaux de Pierrefonds”, et “Philbert, médecin-inspecteur des eaux de Brides (Savoie), pour ses études sur le traitement de l'obésité par les eaux de Brides.”

L'une des activités de l'Académie de médecine est de décerner des prix. Fondés par legs, testament, etc., ils prennent le plus souvent le nom du donateur, et peuvent porter sur des domaines précis des sciences médicales. Ils sont décernés selon des périodicités variables⁹. Les noms des lauréats sont mentionnés dans le *Bulletin de l'Académie*.

Quelques exemples viennent illustrer la richesse des préoccupations liées au thermalisme et aux eaux minérales dans les prix proposés par l'Académie.

Ainsi le prix Capuron, décerné depuis 1879, proposait deux questions, la première relative à l'art des accouchements, la seconde relative aux eaux minérales. En 1921 par exemple, cette dernière porte sur le “traitement hydrominéral des affections chroniques consécutives aux blessures de guerre” et suscite au moins deux candidatures.

D'autres prix peuvent ne pas être spécialisés dans le thermalisme mais donner lieu à des mémoires relatifs aux eaux minérales. Par exemple, parmi les treize mémoires adressés à l'Académie pour concourir au prix Desportes de 1911, prix récompensant le meilleur travail de thérapeutique médicale pratique, le mémoire n° 5, manuscrit de 217 feuillets signé par un certain Henry Sérégé, était une *Contribution à l'étude clinique de l'action différentielle des sources de Vichy*. Parmi les 15 candidats de la session du même prix en 1884, on relève un candidat malheureux, Campardon, avec son *Guide de thérapeutique aux Eaux minérales et aux bains de mer*, et un plus heureux, Eugène Rochard, dont le travail sur *l'emploi des eaux minérales dans les affections chirurgicales* se voit décerner un encouragement de 500 francs avec mention honorable.

Enfin, on ne saurait taire le rôle important joué par le legs Vulfranc Gerdy, destiné à entretenir près des principales stations minérales de France et de l'étranger trois élèves

⁹ Un travail d'inventaire du sous-ensemble des prix des archives organiques de l'Académie a été engagé par la Bibliothèque de l'Académie depuis 2009. L'intérêt de ce sous-ensemble réside dans la conservation éventuelle du mémoire lauréat mais aussi des autres candidatures, malheureuses. A ce jour, 94 prix ont été publiés dans Calames.

en médecine nommés à la suite du concours ouvert devant l'Académie de médecine¹⁰. Le concours permettait de nommer, pour une durée de trois ans, des stagiaires aux eaux minérales, c'est-à-dire des internes en médecine qui résidaient, le temps de la saison thermale, dans la station hydrologique que l'Académie lui avait désignée (le stagiaire ne résidait pas plus d'une saison dans une même station). Ouvert pour la première fois en 1877 pour une prise de fonctions en 1878, le concours ne pouvait offrir qu'une ou deux places, et était ouvert une année sur deux.

Le stagiaire pouvait être chargé de l'examen d'une station, ou de la comparaison entre deux stations comportant des indications thérapeutiques de même type, ou encore de la comparaison entre une station française et une station thermale étrangère. Chaque année, le stagiaire était tenu de rendre un rapport à l'Académie, dont la qualité pouvait lui valoir une récompense pouvant se monter jusqu'à 500 francs en sus des honoraires annuels de 1500 francs.

Au terme de ses trois ans de stage, le stagiaire recevait le titre de lauréat du prix d'hydrologie de l'Académie et pouvait être recommandé au ministre de tutelle candidat au poste de médecin-inspecteur des eaux minérales.

En 1901 par exemple, Faure reçoit 300 francs pour son rapport sur Lamalou et les ataxiques, Cadol 500 francs pour son rapport sur les boues de Balaruc, Gauchery 1700 francs pour sa mission sur les eaux minérales de l'Ariège et son rapport sur les eaux minérales de l'Aude, Du Pasquier 1500 francs pour sa mission sur les eaux et boues minérales de la région de Dax et en général du Sud-Ouest. L'année suivante, Gauchery reçoit 2000 francs pour sa mission sur les eaux minérales de la Tunisie et son rapport sur les eaux minérales de l'Ariège, Du Pasquier 2000 francs pour sa mission sur les eaux minérales de Bagnères-de-Bigorre et son rapport sur les eaux et boues minérales de la région de Dax et en général du Sud-Ouest, Beauvy 1500 francs pour sa mission sur les eaux minérales de Contrexéville, Vittel, Martigny, Vivier 1500 francs pour sa mission sur les eaux minérales de Capvern.

Ainsi, par son rôle moteur dans la recherche et dans l'émulation, comme par son rôle institutionnel de référent auprès du gouvernement pour tout ce qui touche l'exploitation des stations thermales et des eaux minérales, l'Académie n'a eu de cesse d'occuper une place déterminante dans l'histoire du thermalisme en France, activité dont les archives de l'Académie de médecine témoignent fortement¹¹.

¹⁰ *Règlement du concours Vulfranc Gerdy*. Paris : Imprimerie L. Maretheux, s.d. [1877]. Imprimé. 4 p.

¹¹ Nous ne disposons à l'heure actuelle que d'un inventaire partiel des archives organiques de l'Académie nationale de médecine, dressé dans les années 1970, d'où émerge la liasse 29, contenant les feuilles de présence et procès-verbaux de la Commission des eaux minérales (1824-1885). Dans ces mêmes archives, on trouve aussi les registres des Procès-verbaux de la commission des eaux minérales, couvrant la période 1835-1876. Les manuscrits de l'Académie, séries de pièces isolées et inventoriées de manière distincte, mais provenant indifféremment des acquisitions externes comme de l'activité interne de l'Académie, viennent compléter nos ressources. Ils sont presque intégralement inventoriés et signalés. Un dernier registre, dit des eaux minérales, encore utilisé par les services de l'administration bien qu'il ne soit désormais plus alimenté, peut se révéler fort utile.

La Bibliothèque de l'Académie de médecine et la collection documentaire de la Société française d'hydrologie et de climatologie médicales, dite "fonds des eaux minérales"¹²

Ce tour d'horizon des liens entre l'Académie de médecine et le thermalisme ne saurait être complet sans aborder les richesses de sa bibliothèque. Tant par la variété de ses monographies que par ses titres de périodiques dédiés à l'hydrologie et au thermalisme, parfois fort rares, la Bibliothèque de l'Académie peut s'avérer de grand secours au chercheur d'aujourd'hui. On citera par exemple, absents des catalogues collectifs français, la *Balneologische Zeitung*, 1855-1860, éditée par le Dr Ludwig Spengler de Bad Ems, ou encore la *Statistica medico-chirurgica degl' infermi curati con le acque termo-minerali di Gurgitello*, 1855-1865, revue se rapportant aux eaux qui se trouvent dans l'île d'Ischia, au large de Naples.

Par-dessus tout, il convient de ménager une place importante à la collection documentaire de la Société française d'hydrologie et de climatologie médicales. Il s'agit plus exactement de la fusion de deux collections documentaires, rassemblées à l'origine dans un esprit similaire, et fusionnées par les soins de la Bibliothèque de l'Académie de médecine en 2011¹³.

La première collection émanait de la Société d'hydrologie et de climatologie médicales. Fondée en 1853 sous le nom de Société d'hydrologie de Paris, la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Paris prend son nom définitif en 1923, puis en 1957 sans la mention "Paris". Par ses statuts, elle a pour mission de "développer et propager l'étude des eaux minérales". Et, en effet, elle se place dès ses débuts dans la droite ligne des préoccupations hygiéniques de l'époque, partagées d'ailleurs par l'Académie de médecine. Cette société dispose d'un outil de diffusion de l'information, les *Annales de la Société d'hydrologie médicale de Paris*, éditées par Germer Baillièrre et par Félix Alcan, de 1855 à 1939, plus tard absorbées par les *Annales de l'Institut d'hydrologie et de climatologie*, éditées par l'Expansion scientifique française, de 1923 à 1979. Mentionnons également la *Gazette des eaux*, créée en 1857 et relayée à partir de 1920 par la *Presse thermale et climatique*, où les travaux de la Société d'hydrologie et de climatologie médicales reçoivent parfois un écho.

La seconde collection était la collection personnelle d'ouvrages et de documentation sur le thermalisme et la thalassothérapie de Bernard Ninard (1916-2001), dont il a fait don à l'Académie nationale de médecine en 1998. Ayant abandonné sa spécialisation en chirurgie à la suite d'une blessure de guerre en 1940, Bernard Ninard devient docteur en médecine de la Faculté de médecine de Paris en 1943. Il se spécialise en biologie dans

¹² Michel Boulangé, « Le thermalisme scientifique et la Société d'hydrologie », *La Presse thermale et climatique*, 140, 2003, p. 9-14. Je suis également redevable au Dr Jean-Baptiste Chareyras d'avoir partagé certains de ses souvenirs.

¹³ Le chantier s'est déroulé en 2011 et a consisté à regrouper les deux collections, à réaliser un inventaire sous Word, à les conditionner et les ranger (Gildas Bouric), à encoder l'inventaire et à le publier dans Calames (Aurélien Lemoine).

les Instituts Pasteur de Paris puis de Casablanca, de 1940 à 1946. Il occupe ensuite la charge de directeur du Service de microbiologie, sérologie et anatomo-pathologie de l'Institut d'hygiène du Maroc à Rabat, dans l'administration du Protectorat de la République française au Maroc, de 1946 à 1957 puis au Ministère de la santé publique du Maroc après son accession à l'indépendance, et ce jusqu'en 1959. Rentré en France, il devient Chef de section au Laboratoire national de la Santé publique et de l'Académie de médecine, puis, à partir de 1968, directeur du Service Thermalisme et de l'hygiène générale des eaux du même laboratoire qui prend le nom de Département des études hydrologiques et thermales. Collectionneur et passionné par le Maroc, il a donné en 1982 une importante collection de 2500 livres et périodiques à l'Institut du monde arabe, qui était alors encore à l'état de projet et ne devait être inauguré qu'en 1987.

Cette double collection comporte désormais 500 boîtes d'archives, ainsi que des documents conservés hors boîtes (livres, boîtes de fiches, rouleaux de cartes), représentant un total de 78 mètres linéaires. Il est divisé en 16 sous-ensembles, choisis en respectant la classification qui avait été décidée par ceux qui avaient constitué les collections : Bains de mer (2 boîtes), Climatologie (21 boîtes), Cures (25 boîtes), Eaux - types biochimiques (11 boîtes), Eaux minérales – Cartes (4 boîtes), Eaux minérales (301 boîtes), Gaz thermaux – Hydrologie (1 boîte), Héliothérapie (1 boîte), Maladies (30 boîtes), Organisation et réglementation (7 boîtes), Parasitologie – Pélloïdes (1 boîte), Thalassothérapie (2 boîtes), Thermalisme et climatisme (74 boîtes), Titres et travaux (5 boîtes), Titres et travaux de Maurice Chiray (2 boîtes), Divers (13 boîtes).

On remarque notamment la disparité volumétrique des sous-ensembles respectifs, et on peut relever les plus représentés :

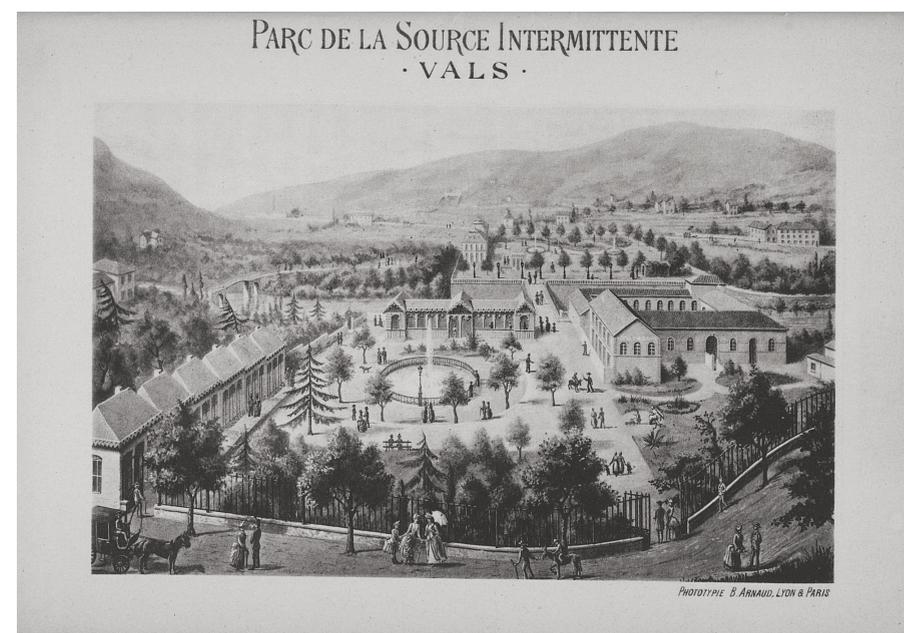
- Climatologie (21 boîtes), classement topographique
- Cures (25 boîtes), classement typologique
- Maladies (30 boîtes), classement par typologie des maladies. Ceci n'exclut pas des approches par station ou par source ; par exemple, les documents relatifs au diabète contiennent une publication de l'Association nivernoise pour l'étude et le traitement des maladies de la nutrition et du diabète sur le centre de régulation thermale de Pougues-les-Eaux.
- Thermalisme et climatisme (74 boîtes) : la particularité de ce sous-ensemble est la représentativité des stations étrangères, en particulier allemandes et italiennes.

Mais surtout, il convient de distinguer le sous-ensemble consacré aux eaux minérales, qui comporte pas moins de 301 boîtes. L'inventaire a été fait en suivant un formulaire-type : description des éventuels manuscrits, description bibliographique des imprimés, par ordre alphabétique d'auteur, puis dénombrement des dossiers bibliographiques, des cartes postales, des dossiers documentaires, des plaquettes publicitaires, des cartes, etc. Exemple extrême, la station de Vichy occupe 31 boîtes d'archives. La station thermale d'Uriage dans l'Isère constitue un exemple plus médian : elle occupe quatre boîtes d'archives, les trois premières contenant 45 publications imprimées, la quatrième contenant cinq photographies, une carte postale, un dossier bibliographique, vingt-et-une plaquettes publicitaires et deux dossiers documentaires.

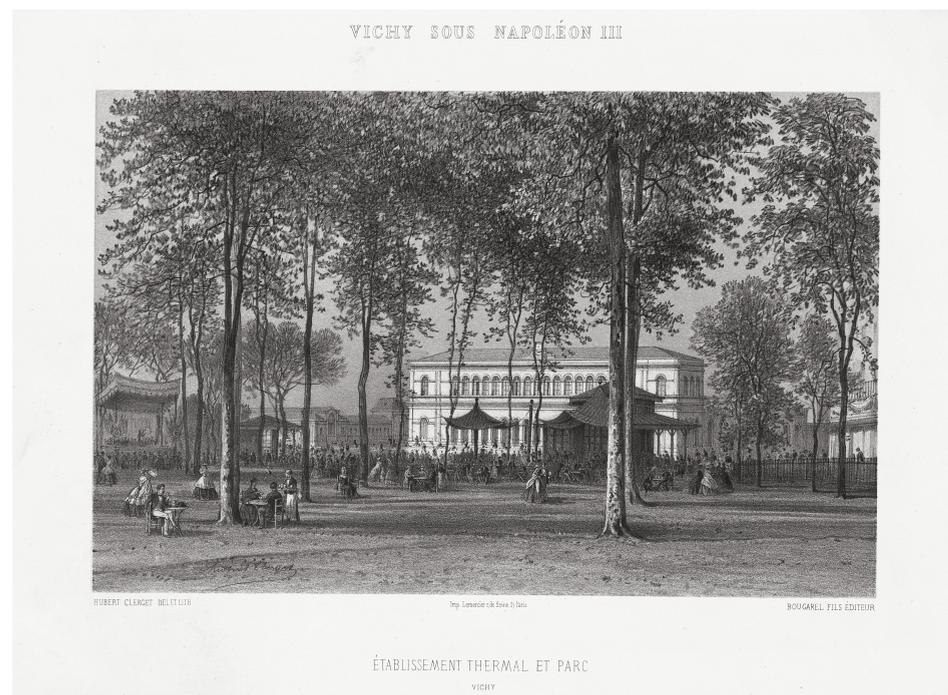
La collection est donc tout aussi remarquable par la profusion et la diversité de ses publications scientifiques que par ses aspects d'histoire culturelle, ou encore par ce que l'on nomme aujourd'hui l'histoire visuelle.

Les fonds de la bibliothèque font ainsi écho aux préoccupations et aux missions de l'Académie de médecine en matière de médecine thermale. Ce faisant, elles renvoient à une histoire déjà longue de deux siècles et demi, depuis la commission d'enquête de 1772 jusqu'aux rapports académiques les plus récents. Si le thermalisme occupe en France une position spécifique, nul doute, comme l'a démontré George Weisz, qu'il la doit à son encadrement institutionnel et sanitaire : à côté du Comité Consultatif d'Hygiène Publique de France ou encore de la prise en charge des indications thérapeutiques de certaines stations thermales par la Sécurité sociale, l'Académie de médecine a joué, et continue de jouer, un rôle prescripteur non négligeable dans la réglementation des sources thermales et, de fait, dans un pan majeur de l'industrie thérapeutique et touristique françaises¹⁴.

¹⁴ Cf. George Weisz, *op. cit.* ; George Weisz, « Le thermalisme en France au XX^e siècle », *Médecine/Sciences*, 18, 2002, p. 101-108.



Parc de la source intermittente. - Valence, France : Impr. Jules C  as et fils ; 1885.
Cr  dits photographiques : "Source : BIU Sant  , Paris"



Brainne, Charles. Barthez, François. Clerget, Hubert. Vichy sous Napoléon III : son histoire, ses eaux, ses monuments et ses environs. - Vichy : Bougarel fils, 1863.
Crédits photographiques : "Source : BIU Santé, Paris"